Vendredi 15 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AIRe[1] salue la richesse des recommandations du rapport intitulé "Plus simple la vie » mais regrette sa complexité.

Inscrit dans le cadre des travaux sur les logiques de parcours et d'accompagnement des enfants et des adolescents ayant des troubles psychologiques, l'association des ITEP et de leurs réseaux **(AIRE) salue la qualité et la richesse des recommandations du rapport** intitulé "**Plus simple la vie - 113 propositions pour améliorer le quotidien des personnes en situation de handicap** » **d'Adrien Taquet, Député, et Jean-François Serres, membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)**

L'AIRe, association de professionnels militants pour une population très peu auto représentée, se reconnait dans l'objectif de ce rapport qui souhaite instaurer la *« confiance comme pierre angulaire de la relation entre l'administration et les personnes »*. **Cependant, la confiance entre les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) et les ESSMS, n'est malheureusement pas évoquée. L'AIRe souhaite rappeler que la confiance doit aussi inclure la relation entre la personne handicapée, sa famille, les administrations concernées et les professionnels du médico-social, maillage de compétences nécessaires à la pleine réussite d'une société inclusive et solidaire**

L'AIRe salue le principe général des mesures de simplification proposées pour les usagers des MDPH, qui permettront ainsi aux MDPH de se recentrer sur ses missions d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil, décrites dans l'article 64 de la loi du 11 février 2005.

L'AIRe soutient la proposition 61 qui propose de prévoir systématiquement les modalités nécessaires à la scolarisation du jeune en milieu ordinaire. L'AIRe agrée l'ensemble des propositions concernant les Accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) mais souhaite rappeler que le médico-social doit accompagner aussi l'enfant dans tous les lieux de vie, dont l'école, en référence au décret de 2009 sur la coopération entre l'éducation nationale et les services médico-sociaux.

L'AIRe émet un point de vigilance sur le risque de superposition de nouveaux rôles : les référents et les coordonnateurs de parcours. Leur rôle, mission et articulation n'est pas, à ce jour, suffisamment clairs. Par exemple, le référent de parcours est inscrit dans le décret relatif au « dispositif intégré » du 24 avril 2017 mais aucune instruction n'est donnée à ce sujet et renvoie donc à la négociation locale avec le risque d'instaurer des droits et des pratiques différentes.

La confiance, le contrôle a posteriori, le référent de parcours, les différents modes d'interventions des ESSMS (au domicile, à l'école, aux activités sportives et culturelles …) sont

[1] Association des ITEP et de leurs Réseaux

des éléments qui ont été expérimentés pour un fonctionnement en « dispositif intégré » des ITEP (DITEP) par 90 ITEP, 5000 jeunes dans 6 régions, sous l'égide de la CNSA et reconnu par l'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé. **Dans leur rapport, les co-auteurs reconnaissent ce mode d'intervention dans leur proposition 63 et recommande sa généralisation sur tout le territoire**. Il resterait à finaliser ce processus par un agrément unique DITEP au travers un seul numéro finess.

La reconnaissance a suscité du temps. De nombreux échanges avec l'Education nationale, le sanitaire et les départements ont été nécessaires pour mettre en œuvre une coopération en toute confiance. Pour l'AIRe, il restera à engager des négociations entre les syndicats employeurs et salariés sur les modalités de travail que cela implique.

Par ailleurs, l'AIRe a déjà répondu à des sollicitations d'associations et d'établissements, autres que des ITEP, qui souhaitent entrer dans la même démarche. L'AIRe reste ainsi un acteur mobilisé sur l'évolution et la modernisation du secteur médico-social.

Enfin, la proposition de renforcer le rôle de la CNSA comme une actrice essentielle pour mettre en œuvre les recommandations du rapport, nous agrée. L'AIRe restera mobilisée pour suivre les travaux qui feront suites à ce rapport « Plus simple la vie ».

Contact presse : AIRe
Gilles Gonnard, Président : g.gonnard@aire-asso.fr; 06 09 84 81 90
Lionel Deniau, Président d'honneur : lionel.deniau@ar-roch.fr; 06 80 60 19 32
Gwenaëlle Sébilo, Conseillère technique : g.sebilo@aire-asso.fr; 01 53 36 35 19